

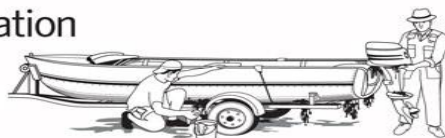
NE TRAÎNEZ PAS VOS BIBITTES de lac en lac!

Vous risquez de contaminer
nos lacs et nos rivières.



ATTENTION!

- 1 Videz** l'eau de cale et du vivier loin du plan d'eau.
- 2 Retirez** les résidus (boue, plantes, poissons, appâts) et **jetez-les** loin du plan d'eau.
- 3 Nettoyez** bien remorque, bateau et autres équipements.
- 4 Répétez** l'opération à chaque fois.



www.bibittes.org



PENSEZ À INSTALLER UN BOUDIN ABSORBANT !

Cela permet d'absorber les huiles usées qui s'écoulent dans la cale du bateau, réduisant ainsi cette source de pollution aquatique. Un tel dispositif doit être remplacé à chaque année afin de conserver son efficacité.



ENDROITS AUTORISÉS POUR LE LAVAGE DES EMBARCATIONS

Lave-Auto Mont-Tremblant

496, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant (Québec)
(819) 425-4129
Sur rendez-vous 24h d'avance – Ouvert 7 jours sur 7 (25\$)

PC Mécanique Sport Mobile

1270, route 117 nord
Mont-Tremblant (Québec)
(819) 425-1547
Lundi au samedi (25\$)

Garage Matte

1950, chemin du Village
Mont-Tremblant (Québec)
(819) 425-7969
Sur rendez-vous – Ouvert 7 jours sur 7 (30\$)

Garage municipal de Labelle

8565, boul. Curé-Labelle
Labelle (Québec)
(819) 681-3371
Lundi au vendredi (10\$)

À chaque utilisation son inspection!

